

Distr.
GÉNÉRALE

TIM/EFC/WP.1/SEM.55/2003/1
10 octobre 2002

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE
POUR L'EUROPE

Comité du bois

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR
L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Commission européenne des forêts

ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL



COMITÉ MIXTE FAO/CEE/OIT DE LA TECHNOLOGIE, DE LA GESTION
ET DE LA FORMATION FORESTIÈRES

**CONFÉRENCE SUR LA GESTION DES INCENDIES DE FORÊT ET
LA COOPÉRATION INTERNATIONALE EN CAS D'INCENDIE
EN MÉDITERRANÉE ORIENTALE, DANS LES BALKANS ET
DANS LES RÉGIONS LIMITOPHES DU PROCHE-ORIENT
ET DE L'ASIE CENTRALE**

**Antalya (Turquie)
15-19 avril 2003**

Première annonce

Programme préliminaire et préinscription

PARTICIPATION

Les pays sont invités à remplir les **rapports nationaux sur les incendies de forêt (profils nationaux)** et le **questionnaire sur les ressources en matière de gestion des incendies** (voir les annexes I et II, respectivement) et à les renvoyer pour le 1^{er} janvier 2003 à l'adresse indiquée. Les profils seront rassemblés sur un CD-ROM et distribués à la Conférence.

Les personnes qui comptent assister à la Conférence sont invitées à remplir le formulaire de préinscription figurant à l'annexe III.

RENSEIGNEMENTS SUR LA CONFÉRENCE

De plus amples renseignements sur la Conférence seront communiqués sous peu, dans une deuxième annonce. On pourra également les trouver sur le site Internet du Comité, à l'adresse suivante:

<http://www.unece.org/trade/timber/joint-committee>.

**Conférence sur la gestion des incendies de forêt et la coopération internationale
en cas d'incendie en Méditerranée orientale, dans les Balkans et dans
les régions limitrophes du Proche-Orient et de l'Asie centrale
Antalya (Turquie), 15-19 avril 2003**

Introduction

Les incendies de forêt et autres terres boisées ont récemment posé de graves problèmes en Méditerranée orientale, de même que dans les pays des Balkans, les États membres de la CEE du Proche-Orient et de l'Asie centrale et d'autres pays limitrophes de l'Asie centrale, tels que la Mongolie et la Chine.

Les causes de l'augmentation de la fréquence des incendies de forêt et autres terres boisées, de même que les raisons profondes de la multiplication des incendies d'origine humaine au sein de la région varient selon les pays. On citera:

- Le passage, dans certains pays, d'un régime d'économie centralisée à un régime d'économie de marché;
- La régionalisation des conflits et la création de nouvelles nations;
- La croissance démographique et la pression qui s'exerce sur les terres;
- Le changement climatique régional, qui tend vers un accroissement des sécheresses extrêmes.

Il a été reconnu que rien n'était fait actuellement à l'échelon régional, en vue d'instaurer une coopération pour la gestion des incendies de forêt, y compris l'étude scientifique du phénomène.

Fondement de la Conférence

Plusieurs raisons militent en faveur de la tenue d'une conférence régionale. Premièrement, les pays des Balkans, dont certains sortent d'un conflit et sont en cours de reconstruction, ainsi que les pays du sud-est de l'Europe qui sont encore en phase de transition économique et politique, n'ont pas participé aux activités récentes de l'Équipe CEE/FAO de spécialistes des incendies ni aux autres projets internationaux de recherche-développement concernant les feux de forêt. Deuxièmement, les pays voisins de la Turquie, dont les États du Caucase, l'Iran, le Turkménistan, l'Ouzbékistan et le Kazakhstan, sont restés totalement en marge de l'évolution scientifique et technologique récente de la gestion des incendies. Troisièmement, les problèmes que posent les incendies en Mongolie et dans le nord de la Chine, et dans une moindre mesure en Afghanistan, appellent une coopération avec la région de la CEE.

Selon les spécialistes des incendies de forêt de l'Équipe CEE/FAO/OIT et l'Observatoire mondial des incendies (Global Fire Monitoring Center – GFMC), qui coordonne les travaux de l'Équipe dans la région de la CEE et maintient des contacts étroits avec les pays non membres de la CEE, il convient d'apporter toute l'attention et toute l'aide voulues aux pays mentionnés ci-dessus afin de les intégrer dans la communauté internationale des chercheurs, gestionnaires et décideurs s'occupant de la question des incendies de forêt.

Du fait de son expérience de la gestion des incendies et de sa position géographique stratégique, la Turquie, qui connaît des problèmes analogues à ceux d'autres pays méditerranéens, est toute désignée pour un rassemblement des scientifiques et gestionnaires de la région œuvrant dans le domaine des incendies. C'est pourquoi les spécialistes des incendies de forêt de l'Équipe CEE/FAO/OIT se félicitent de l'offre généreuse de la Turquie d'accueillir la Conférence.

Objectifs de la Conférence

La Conférence régionale aura lieu en même temps qu'un exercice régional de gestion des incendies des forêts baptisé «Eastern European, Near East and Central Asian States Exercise on Wildland Fire Information and Resources Exchange – EASTEX FIRE 2003» (Exercice commun des États de l'Europe orientale, du Proche-Orient et de l'Asie centrale concernant le partage d'informations et de ressources pour la gestion des incendies de forêt).

Les objectifs de la Conférence sont les suivants:

1. a) Offrir un cadre de discussion aux pays de la Méditerranée orientale, des Balkans et des régions limitrophes du Proche-Orient et de l'Asie centrale; b) mettre au point des mécanismes de partage d'informations et de ressources pour la gestion des incendies de forêt dans la région et, notamment, créer des partenariats pour la réalisation d'activités en commun dans les domaines de la recherche, de la formation et de l'élaboration de politiques concernant les incendies; et c) formuler des propositions à l'intention des gouvernements et des organisations internationales de la région en vue de l'institution de mécanismes pour la mise en commun de ressources lors d'incendies de grande ampleur conformément aux procédures internationales existantes.

En plus de traiter des questions qui concernent spécifiquement la Méditerranée orientale, les Balkans et les régions limitrophes du Proche-Orient et de l'Asie centrale, la Conférence aura pour objectifs:

2. D'établir une base de données à l'échelle de la CEE sur les moyens de gestion des incendies afin d'appuyer les objectifs généraux de la Conférence et de faciliter la coopération internationale en cas d'incendie;

3. De mener l'opération EASTEX FIRE 2003, exercice bilatéral ou multinational de coopération qui permettra de mettre en œuvre les moyens terrestres et aériens de lutte contre les incendies de deux pays ou plus (à déterminer) de la Méditerranée orientale, des Balkans et des régions limitrophes du Proche-Orient et de l'Asie centrale, avec la participation d'entreprises privées intervenant dans l'extinction des incendies de forêt.

Les objectifs de la Conférence s'inscrivent dans le champ des activités et des recommandations de divers organismes internationaux:

- L'Équipe CEE/FAO/OIT de spécialistes des incendies de forêt;
- L'Équipe spéciale interinstitutions pour la prévention des catastrophes de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes (ISDR) et son groupe de travail sur les incendies de forêt (Groupe de travail 4);

- La FAO, conformément aux recommandations issues des consultations de spécialistes des incendies sur les «Politiques nationales ayant une incidence sur les incendies de forêt» (1998) et la «Coopération internationale en matière de lutte contre les incendies» (2001);
- Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations Unies (OCHA) et le Groupe mixte de l'environnement OCHA/PNUE;
- Le Groupe consultatif international de la recherche et du sauvetage des Nations Unies (INSARAG);
- La Commission européenne, dans le cadre du Réseau méditerranéen d'information sur les catastrophes (Mediterranean Disaster Information Network – MEDIN) et du Réseau informationnel mondial pour la lutte contre les catastrophes (GDIN);
- Le Conseil de l'Europe, dans le cadre de l'Accord européen partiel et ouvert (EUR-OPA);
- L'Institut international pour la gestion des risques de catastrophe (International Institute for Disaster Risk Management – DRM) et le Mécanisme de la Banque mondiale pour la gestion des catastrophes, avec son Consortium ProVention pour la prévention et l'atténuation des catastrophes technologiques et naturelles;
- L'Organisation mondiale de la santé (OMS) et l'Organisation météorologique mondiale (OMM).

Lieu et date de la Conférence

La Conférence se tiendra à **Antalya du 15 au 19 avril 2003**. La Direction générale de la foresterie de Turquie communiquera de plus amples renseignements sur la Conférence, y compris son ordre du jour provisoire et son programme complet, dans la deuxième annonce.

Organisation de la Conférence

La Conférence est organisée sous les auspices de l'Équipe mixte FAO/CEE/OIT de spécialistes des incendies de forêt, en coopération avec les autorités turques.

Le Comité d'organisation de la Conférence est présidé par M. Vefa Altınçekic, Directeur général adjoint de la foresterie de Turquie, de la Direction générale de la foresterie (Beştepe, Ankara). Ce comité sera aidé dans sa tâche par un conseil consultatif scientifique.

Participation

La Conférence sera ouverte aux experts des pays de la CEE et d'autres pays de l'Organisation des Nations Unies. Des experts de la Turquie seront invités par le Comité d'organisation.

Aperçu du programme

Lundi 14 avril 2003	Arrivée des participants		
Mardi 15 avril 2003	8 h 00 - 9 h 30	Séance inaugurale	Inscription
	9 h 30 - 10 h 00		Ouverture de la Conférence
	10 h 00 - 10 h 15		Introduction générale
	Séance II Gestion des incendies de forêt, exposés généraux par les pays participants		
	10 h 15 - 15 h 00		
	Séance III Prévention et maîtrise des incendies de forêt		
	15 h 00 - 18 h 30		
	20 h 00	Dîner officiel	
Mercredi 16 avril 2003	Séance IV Incidences environnementales et sociales des incendies de forêt		
	9 h 00 - 12 h 30		
	Séance V Politiques nationales ayant une incidence sur les incendies de forêt		
	13 h 30 - 18 h 00		
Jeudi 17 avril 2003	Séance VI Statistiques des incendies de forêt et établissement d'une base de données s'y rapportant		
	9 h 00 - 12 h 30		
	Séance VII Appui technique à la gestion des incendies de forêt		
	13 h 30 - 16 h 00		
	Séance VIII Conclusions et recommandations de la Conférence		
	16 h 00 - 18 h 00		
	18 h 00		Cérémonie de clôture
Vendredi 18 avril 2003	Journée entière	Exercice EASTEX FIRE 2003, Antalya	
Samedi 19 avril 2003	Journée entière (facultatif)	Visite d'étude dans les districts forestiers de Serik, Manavgat et Alanya, et programme culturel	

Visite d'étude et programme culturel

Une visite d'étude et un programme culturel sont prévus pour le dernier jour de la Conférence. De plus amples détails à ce sujet seront communiqués dans la deuxième annonce de la Conférence.

Langues

La Conférence se déroulera dans les trois langues officielles de la CEE-ONU, soit l'anglais, le français et le russe. L'interprétation sera assurée dans ces langues pendant les séances de travail. Pour la séance d'ouverture, l'interprétation sera également assurée en turc.

Inscription

Les personnes qui comptent assister à la Conférence sont invitées à remplir le formulaire de préinscription figurant à l'annexe III pour le **1^{er} décembre 2002** et à le retourner au pays hôte (Turquie) et au secrétariat de la CEE.

Les frais d'organisation et le prix des billets d'entrée lors de la visite culturelle s'élèvent à 150 dollars des États-Unis par participant. Cette somme devra être acquittée au moment de l'enregistrement à l'hôtel, avant la Conférence.

Élaboration de rapports nationaux et de communications

On trouvera dans les annexes I et II deux questionnaires pour l'élaboration de rapports nationaux sur les incendies (profils nationaux) et d'une base de données relative aux moyens de gestion des incendies de forêt. Les pays cités à l'annexe I sont priés de présenter un rapport national sur les incendies de forêt (profil national). Le questionnaire concernant la base de données relative à la gestion des incendies (annexe II) doit être rempli par tous les États membres de la CEE et les autres pays participant à la Conférence. Les pays sont instamment invités à faire parvenir leur rapport à la CEE pour le **1^{er} janvier 2003**.

Les exposés oraux demandés ou présentés spontanément porteront sur les problèmes évoqués dans les profils nationaux ou sur les thèmes figurant dans le projet de programme de la Conférence (voir plus haut). Seuls les pays du groupe cible, à savoir les pays de la Méditerranée orientale, des Balkans et du Proche-Orient et de l'Asie centrale (États membres de la CEE, plus Mongolie et République populaire de Chine), présenteront des exposés oraux.

Des résumés des communications demandées ou spontanées doivent être transmis sous forme électronique au secrétariat de la CEE-ONU, avec copie au GFMC et au pays hôte.

Les résumés sont à envoyer aux adresses suivantes:

M. Jorge Najera

Économiste

Division du développement du commerce et du bois de la CEE-ONU, Service du bois

Palais des Nations

CH-1211 Genève 10

Téléphone: +41-22-917-3240

Télécopie: +41-22-917-0041

Adresse électronique: Jorge.Najera@unece.org

M. Johann G. Goldammer

Observatoire mondial des incendies (GFMC)

Groupe de recherche sur l'écologie des incendies, p/a Université de Fribourg

Boîte postale

D - 79085 Fribourg

ALLEMAGNE

Téléphone: +49-761-808011

Télécopie: +49-761-808012

Adresse électronique: Johann.Goldammer@fire.uni-freiburg.de

M. Sukru Yasar Yuksel

Chef du Département de la formation

Direction générale de la foresterie

OGM Gazi Tesisleri

Gazi, Ankara

TURQUIE

Téléphone: +90-312 22251877

Télécopie: +90-312 2123831

Adresse électronique: egt@ogm.gov.tr

Présentation de communications

Les moyens audiovisuels suivants seront disponibles: ordinateur pour les présentations Power Point, magnétoscope (VHS), projecteur de diapositives et rétroprojecteur.

Les participants qui souhaitent projeter des vidéos ou des films sont priés de fournir les renseignements nécessaires sur leur formulaire d'inscription (titre, durée de la projection, format, etc.).

Communication

Un café Internet est prévu sur le lieu de la Conférence.

Hébergement et autres renseignements (visas, climat, etc.)

Les participants seront logés dans l'hôtel où se tiendra la Conférence. Le nom de l'hôtel sera communiqué par la Direction générale de la foresterie (dans la deuxième annonce). Le prix de l'hébergement en pension complète sera d'environ 90 dollars des États-Unis par jour pour une chambre individuelle et 100 dollars des États-Unis pour une chambre à deux lits. Les participants devront indiquer sur le formulaire d'inscription s'ils voyageront seuls ou accompagnés.

Les participants seront attendus à l'aéroport international d'Antalya le **14 avril 2002**. Leur transfert sera assuré de l'aéroport à hôtel.

Passeports et visas

Tous les participants devront être en possession d'un passeport en cours de validité. Ceux qui auront besoin d'un visa pourront l'obtenir auprès de l'ambassade ou du consulat de Turquie dans leur pays d'origine. Les demandes de visa devraient être faites dans les meilleurs délais.

Climat

En avril, la température diurne est normalement comprise entre 15 °C et 22 °C, et le temps est généralement pluvieux.

Change

Il est possible de changer de l'argent dans les banques et dans les bureaux de change. Les devises les plus largement acceptées sont le dollar des États-Unis et l'euro.

ANNEXE I

Modèle de présentation des rapports nationaux sur les incendies de forêt (profils nationaux)

A. Introduction

En 2000 et 2001, la FAO a mené une enquête mondiale sur les incendies de forêt. La «Forest Fire Assessment 1990-2000» (Évaluation des incendies de forêt 1990-2000) constituait l'un des éléments de l'Évaluation mondiale des ressources forestières 2000. L'enquête mondiale sur les incendies de forêt, qui comprend de nombreux rapports nationaux, a été publiée par la FAO en 2001. Le texte intégral du rapport est disponible sur l'Internet (en anglais seulement) à l'adresse suivante:

http://www.fao.org:80/forestry/fo/fra/docs/Wp55_eng.pdf.

Les rapports nationaux sur les incendies des régions Europe, Afrique et Asie de la FAO ont été rassemblés par l'Observatoire mondial des incendies (GFMC). Ce dernier n'a pu recevoir des rapports de tous les pays qui sont membres de la CEE.

Le but étant d'obtenir un tableau complet de la situation à l'échelle mondiale, la collecte de rapports nationaux sur les incendies se poursuit en permanence. Tous les rapports nationaux reçus après la publication du «Forest Fire Assessment 1990-2000» seront introduits dans les bases de données et diffusés sur les sites Internet de la FAO, du GFMC et de la publication *Journal international des incendies de forêt*, aux adresses suivantes:

http://www.fao.org/forestry/fo/country/nav_world.jsp

<http://www.fire.uni-freiburg.de>

<http://www.fire.uni-freiburg.de/iffn/country/country.htm>.

Les administrations ou autres représentants des pays de la région cible de cette conférence qui n'ont pu présenter un rapport national sur les incendies sont invités à apporter leur concours au GFMC et à la FAO pour faire en sorte que la base de données contenant les rapports nationaux soit aussi complète que possible. Les pays dont les noms suivent doivent encore être intégrés dans la base de données rassemblant les profils nationaux:

Afghanistan, Albanie, Arménie, Azerbaïdjan, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Géorgie, Hongrie, Iraq, Kirghizistan, ex-République yougoslave de Macédoine, Moldova, Ouzbékistan, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Syrie, Tadjikistan, Turkménistan, Ukraine et Yougoslavie.

B. Schéma d'un rapport par pays

Un rapport national (ou rapport par pays) sur la situation en matière d'incendies devrait comporter les points suivants:

1. Environnement des incendies, régimes d'incendie, rôle écologique des incendies particuliers au pays (ou végétation et caractéristiques des incendies de la région dans laquelle le pays est situé)

Brève description des principaux types de végétation forestière et non forestière et rôle des incendies dans ces divers systèmes végétaux.

2. Description succincte des principaux effets des incendies de forêt sur la population, les biens et les ressources naturelles au cours des années 1990 (y compris effets sur la santé publique)

Description, si possible assortie de chiffres, des dégâts écologiques, des pertes économiques, des accidents mortels, etc. causés par de grands incendies.

3. Base de données statistiques relatives aux incendies: nombre d'incendies de forêt, superficie incendiée et causes des incendies pour la période 1980-2002 ou rapport descriptif à défaut de données chiffrées

Si possible, établir un tableau simple pour les deux décennies (1980 et 1990, avec ajout des données les plus récentes). On trouvera à la fin de la présente annexe un modèle de tableau normalisé. Si des statistiques ne sont pas disponibles, veuillez en expliquer les raisons.

4. Système(s) et organisme(s) opérationnel(s) de gestion des incendies présents dans le pays ou la région

Décrire les principales structures en place, en précisant notamment les responsabilités:

- De l'État/des organismes publics,
- Du secteur privé (pour les forêts appartenant à des particuliers ou les forêts industrielles, par exemple),

dans les domaines suivants:

- Prévention des incendies;
- Alerte rapide, détection et surveillance;
- Extinction.

Indiquer les responsabilités aux différents échelons:

- Échelon central (souvent «fédéral» ou national);
- État (souvent des «provinces»);
- Échelon municipal;
- Rôle des pompiers/corps de pompiers bénévoles.

Décrire la participation de la collectivité aux activités de gestion des incendies.

Exposer brièvement les principaux sujets de recherche sur les incendies de forêt.

5. Utilisation dans la région des brûlages dirigés en vue d'atteindre des objectifs de gestion (buts, étendue, résultats)

Décrire l'utilisation qui est faite des brûlages dirigés et les objectifs de ceux-ci dans les domaines suivants:

- Foresterie;
- Gestion d'autres types de végétation (herbages, forêts arbustives);
- Régénération des sols à des fins agricoles;
- Non-extinction (ou intégration dans la gestion) des feux de forêt d'origine naturelle (foudre) et humaine.

6. Pratiques durables d'utilisation des sols utilisées dans le pays ou la région pour atténuer les dangers et risques d'incendie de forêt

Il s'agit en substance de systèmes de gestion intégrée des incendies de forêt (IFFM) dans lesquels on met en place dans les zones sujettes aux incendies des schémas d'utilisation des sols propres à limiter la propagation ou l'intensité des incendies de forêt, par exemple au moyen de pare-feu végétaux entretenus par des activités agricoles, pastorales ou récréatives. Mentionner les autres solutions adoptées pour remplacer l'utilisation traditionnelle des incendies pour le défrichage ou la régénération des terres.

7. Politiques officielles concernant les incendies

Indiquer les politiques (y compris les textes législatifs en vigueur) qui touchent aux incendies et à leurs incidences (atténuation de leurs effets négatifs; le cas échéant, accentuation de leurs effets bénéfiques).

Préciser les besoins en matière de gestion des incendies. Décrire ce qui est en place et ce qui doit être fait (déclarations officielles, exposés de programme).

Si vous énoncez votre opinion ou appréciation (ou l'avis des milieux universitaires ou scientifiques), précisez les attributions ou le rôle des scientifiques (spécialistes des incendies) dans le dispositif national.

8. Tableaux

Base de données relative aux incendies de forêt

Base de données relative aux incendies de forêt 1980-1989

Année	Nombre total d'incendies de forêt, autres terres boisées et autres terres	Superficie totale incendiée des forêts, autres terres boisées et autres terres	Superficie incendiée des forêts	Superficie incendiée des autres terres boisées et autres terres	Causes humaines	Causes naturelles	Causes inconnues
	Nb	ha	ha	ha	Nb	Nb	Nb
1980							
1981							
1982							
1983							
1984							
1985							
1986							
1987							
1988							
1989							
Moyenne							

Données d'archives concernant la totalité des feux de forêt, ou tout incendie éclatant sur des terres boisées, à l'exception des brûlages dirigés.

Base de données relative aux incendies de forêt 1990-2002

Année	Nombre total d'incendies de forêt, autres terres boisées et autres terres	Superficie totale incendiée des forêts, autres terres boisées et autres terres	Superficie incendiée des forêts	Superficie incendiée des autres terres boisées et autres terres	Causes humaines	Causes naturelles	Causes inconnues
	Nb	ha	ha	ha	Nb	Nb	Nb
1990							
1991							
1992							
1993							
1994							
1995							
1996							
1997							
1998							
1999							
2000							
2001							
2002							
Moyenne							

Données d'archives concernant la totalité des feux de forêt ou tout incendie éclatant sur des terres boisées, à l'exception des brûlages dirigés.

Note: Ce tableau doit être rempli uniquement par les pays qui ne fournissent pas de données annuelles concernant les incendies au moyen du questionnaire CEE-ONU/FAO/Commission des communautés européennes sur les incendies de forêt.

Observations:

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Définitions:

Forêts: Terres représentant un couvert forestier de plus de 10 % et une superficie supérieure à 0,5 hectare. Les arbres doivent pouvoir atteindre une hauteur abattable minimale de 5 mètres.

Autres terres boisées: Terres portant soit un couvert forestier composé de 5 à 10 % d'arbres capables d'atteindre une hauteur abattable de 5 mètres; soit un couvert forestier composé de plus de 10 % d'arbres incapables d'atteindre une hauteur abattable de 5 mètres; soit un couvert d'arbustes et de broussailles de plus de 10 %.

Autres terres: Terres portant un couvert forestier moins étendu, des arbres de hauteur moindre ou un couvert d'arbustes autre que ce qui est défini à la rubrique «Autres terres boisées». Indiquer dans la section Observations si, dans la catégorie «Autres terres», des incendies de forêt à répétition empêchent une régénération qui permettrait aux terres considérées de passer dans les catégories «Forêts» ou «Autres terres boisées».

Date:

Source des informations:

Correspondant national:

Adresse électronique du correspondant:

La gestion de la base de données s'effectue-t-elle par ordinateur ou au moyen de documents sur papier?

.....

Le cas échéant, adresse du site Internet sur lequel il est possible de consulter la base de données relative aux incendies:

.....

ANNEXE II

Enquête et questionnaire pour l'établissement d'une base de données regroupant les profils nationaux sur les moyens de gestion des incendies de forêt

Fondement et introduction

La présente enquête et le projet de questionnaire élaboré pour sa réalisation s'inscrivent dans le prolongement de l'exercice sur le partage d'informations et de ressources pour la lutte contre les incendies dans la région de la Baltique (BALTEX FIRE 2000, Kuopio, Finlande, juin 2000) et des recommandations de la cinquième Conférence régionale Europe-Afrique de l'INSARAG (Hammamet, Tunisie, novembre 2000), au cours de laquelle il a été officiellement décidé de créer le «Groupe de lutte contre les incendies» et sa composante Incendies de forêt. Cette enquête s'inscrit aussi dans le droit fil du mandat général du Groupe de travail sur les incendies de forêt récemment créé sous l'égide de l'Équipe spéciale interinstitutions de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes (ISDR) et de la recommandation de la Réunion internationale d'experts de la FAO et de l'OIBT sur la gestion des incendies de forêt (FAO, Rome, mars 2001).

Le but est de collecter, dans la perspective de la «Conférence sur la gestion des incendies de forêt en Méditerranée orientale, dans les Balkans et dans les régions limitrophes du Proche-Orient et de l'Asie centrale» et de l'exercice régional sur la gestion des incendies de forêt EASTEX FIRE 2003 (exercice commun des États de l'Europe orientale, du Proche-Orient et de l'Asie centrale concernant le partage d'informations et de ressources pour la gestion des incendies de forêt), des renseignements qui serviront à établir une base de données. Celle-ci contiendra des profils nationaux sur les moyens de gestion des incendies de forêt qui seront mis à jour régulièrement et fourniront:

- Des renseignements d'ordre général sur les ressources nationales en matière de gestion des incendies de forêt;
- La liste des ressources nationales disponibles pour aider d'autres pays qui en feraient la demande à maîtriser des incendies majeurs;
- Des informations sur les structures administratives nationales, leurs attributions respectives et les ressources du pays de façon à pouvoir recevoir plus facilement l'aide d'autres pays en cas d'incendie majeur.

Une fois l'enquête achevée, ses résultats seront évalués et publiés sous forme de base de données sur le site Internet de l'Observatoire mondial des incendies (GFMC).

**Modèle de présentation des profils nationaux sur les ressources
en matière de gestion des incendies**

1. Nom du pays:
2. **Organismes chargés de la prévention des incendies de forêt**
 - 2.1 **Échelon central/national**

Adresse complète:
 - 2.2 Échelon provincial/État (prière de citer toutes les provinces)

Adresse complète:
3. **Organismes chargés de la lutte contre les incendies de forêt**
 - 3.1 Échelon central/national

Adresse complète:

Point de contact en cas d'urgence/correspondant national (téléphone, télécopie, adresse électronique):
 - 3.2 Échelon provincial/État (prière de citer toutes les provinces)

Adresse complète:

Point de contact en cas d'urgence/correspondant provincial (téléphone, télécopie, adresse électronique):
4. **Organismes chargés de la gestion des catastrophes**
 - 4.1 Échelon central/national

Adresse complète:

Point de contact en cas d'urgence/correspondant national (téléphone, télécopie, adresse électronique):
 - 4.2 Échelon provincial/État (prière de citer toutes les provinces)

Adresse complète:

Point de contact en cas d'urgence/correspondant provincial (téléphone, télécopie, adresse électronique):
5. **Correspondants des Nations Unies pour les catastrophes naturelles et technologiques**
 - 5.1 Échelon central/national

Adresse complète:

Point de contact en cas d'urgence/correspondant national (téléphone, télécopie, adresse électronique):

6. Accords bilatéraux et multilatéraux d'assistance dans les situations d'urgence

6.1 Nom du ou des pays ayant signé un accord d'assistance mutuelle en cas de catastrophe en général, ou plus spécifiquement en cas d'incendie de forêt/terres boisées

6.2 Nom du ou des pays et texte de l'accord

Texte de l'accord (en anglais): à joindre en annexe

6.3 En l'absence d'accord, les questions ci-après pourraient revêtir une importance cruciale et il conviendrait d'y répondre dans la mesure du possible:

- a. Quel est l'organisme habilité à demander une assistance?
- b. Qui doit supporter les frais liés aux moyens de lutte contre l'incendie de la Partie envoyant une assistance?
- c. Existe-t-il des normes générales, qui servent de base d'interprétation commune, concernant le vocabulaire, le matériel et le personnel?
- d. À qui incombera la coordination d'ensemble?
- e. Comment régler au mieux la question des règlements douaniers?
- f. Qui fournira une assistance médicale?
- g. Une Partie est-elle responsable envers l'autre en cas de perte, dégâts, dommages corporels ou décès?
- h. La Partie qui reçoit une assistance est-elle responsable de l'endommagement ou de la destruction du matériel de lutte contre l'incendie?

7. Système national d'information concernant les incendies

Citer toutes les sources d'information pertinentes, par exemple:

- a. Source de rapports de situation en temps réel ou quasi réel concernant les incendies.
- b. Systèmes (terrestres, aériens, aéroportés) de détection/reconnaissance des incendies.
- c. Prévisions météo-incendie ou prévisions du risque d'incendie.
- d. Systèmes d'aide à la décision.
- e. Conditions environnementales et socioéconomiques à prendre en considération.

8. Infrastructures et équipements de gestion des incendies de forêt (à usage national)

8.1 Installations centrales, y compris entrepôts (énumérer la totalité du matériel disponible).

8.2 Bases/entrepôts décentralisés (énumérer la totalité du matériel disponible).

8.3 Normes nationales en matière de lutte contre les incendies de forêt.

Citer les normes de sécurité et normes techniques propres à assurer la compatibilité à l'échelon international (par exemple, raccords de tuyaux pour les prises d'eau et pompes, alimentation électrique, fréquences radio utilisées pour les communications tactiques)

9. Ressources humaines (pour déploiement dans le pays)

- 9.1 Nombre de pompiers disponibles pour l'extinction des incendies de forêt. Indiquer les chiffres par province

10. Matériel disponible pour l'assistance internationale dans une situation d'urgence

- 10.1 Disponibilité et mobilité du matériel (délai d'alerte, rayon d'action, moyens de transport terrestres/aériens)

11. Ressources humaines (pour des missions internationales)

- 11.1 Nombre de pompiers (zones urbaines, zones rurales/terres boisées) entraînés et disponibles pour des missions internationales

12. Moyens de formation à la gestion des incendies de forêt

- a. Indiquer les moyens qui existent pour assurer une formation nationale et internationale, à la gestion des incendies de forêt.
- b. Stages de formation proposés. Indiquer si des spécialistes étrangers des incendies peuvent y participer (en tant qu'enseignants, qu'étudiants).

13. Établissements de recherche sur les incendies de forêt

14. Autres renseignements pertinents

ANNEXE III

FORMULAIRE DE PRÉINSCRIPTION

Comité mixte FAO/CEE/OIT de la technologie, de la gestion et de la formation forestières

Conférence sur la gestion des incendies de forêt et la coopération internationale en cas d'incendie en Méditerranée orientale, dans les Balkans et dans les régions limitrophes du Proche-Orient et de l'Asie centrale

Les personnes qui souhaitent participer à la conférence susmentionnée sont priées de remplir le présent formulaire et d'en adresser un exemplaire au pays hôte, la Turquie (à l'attention de M. Yuksel) et à la CEE-ONU (à l'attention de M. J. Najera) (pour les adresses, se reporter à la page 7) avant le **1^{er} décembre 2002**. (Prière d'écrire en MAJUSCULES.)

Pays:		
M. ☐ M ^{me} ☐ (cocher la case voulue)	Prénom:	Nom:
Titre:		
Organisation:		
Adresse:		
Téléphone:		
Télécopie:		
Adresse électronique:		

Souhaitez-vous participer à l'**excursion sur le terrain** le samedi 15 avril? Oui ☐
(cocher la case voulue) Non ☐

Souhaitez-vous présenter **une communication ou une affiche** à la Conférence? Oui ☐
(cocher la case voulue) Non ☐

Dans l'affirmative, prière de préciser (en cochant la case voulue):

- Une affiche ☐
- Une communication ☐
- Une présentation audiovisuelle (prière de préciser) ☐

Titre préliminaire:
(joindre un résumé (300 mots maximum) sur un feuillet séparé.)

Prière d'indiquer ci-après, le cas échéant, les noms des personnes (compagnon/campagne, conjoint(e), etc.) qui vous accompagneront à Antalya:

.....
